

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

*Arrondissement
de Digne-les-Bains*

Mairie de

*LES MÉES**LES MÉES, le 28 Avril 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-16

COMMUNE DES MEES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après examen du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal après délibération :

1. APPROUVE la gestion de l'exercice 2025 (Commune),

Adopté à l'unanimité

- 25 pour et 1 abstention
- M. Max EYMARD ne prend pas part au vote

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*



Département

République Française

*des Alpes de Haute Provence**-----
Arrondissement
de Digne-les-Bains**-----
Mairie de**LES MÉES**LES MÉES, le 28 Avril 2026***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***VU la loi du 2 Mars 1982,**VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.***Etaient présents :***M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte***Absents & Excusés :***M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)**Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.**Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.**.../...*

2026-04-17

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2026

VOTE DES TAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2111-1 à L 2343-2 et sa partie réglementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération :

1. DECIDE de retenir pour 2026, les taux suivants :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 47,08 % (dont 26,38 % de part communale)
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 79,77 %
 - Taxe d'habitation : 6,49 %

Adopté à l'unanimité

2. DECIDE le vote du Budget Primitif 2026 de la commune des Mées

Vote par "Chapitre Budgétaire".

Adopté à l'unanimité

- 22 Pour
- 5 abstentions

3. Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du chapitre 012) dans la limite réglementaire de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains

Mairie de



LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-18

SUBVENTIONS 2026

Le Conseil Municipal FIXE ainsi qu'il suit les subventions allouées pour 2026 qui seront inscrites au chapitre 65, article 65748 du Budget Primitif 2026.

Domaine	Associations	Délibération 2026
Amicale	Comité des Œuvres Sociales de la Mairie des Mées	7 000
Amicale	Amicale des Sapeurs-Pompiers	4 462
ASA	ASA des Canaux des Mées	0
ASA	ASA du Thor	0
Association artistique	Fil et Soie	300
Association artistique	Chiendent Théâtre	1 224
Association culturelle	Sourciers, Magnétiseurs et Radiesthésistes Méens	511
Association culturelle	Un Souffle Nouveau	160
Association culturelle	Les Amis des Mées	2 200
Association culturelle	Photo Club des Mées	1 500
Association culturelle	Liber-Thé	256
Association culturelle	Les Amis de l'Orgue	160
Association culturelle	Art et Poésie Vivante-La Musicante (La Grange des Poètes)	160
Association culturelle	Ecole de Musique et d'Expression Corporelle	15 000
Association culturelle	Atelier de Mina	160
Association culturelle	France Palestine Solidarité 04	300
Association culturelle	UTL Durance Provence	160
Association culturelle	Entre Rocher e Castelo (jumelage)	0
Association de protection des animaux	Fondation 30 millions d'amis	0
Association de protection des animaux	Chats Les Mées	0
Association de protection des animaux	Association de Défense des Animaux	800
Association de protection des animaux	Amis Dignois des Animaux	0
Association d'utilité publique	Ligue Contre le Cancer	0
Association environnementale	Pêche et de Protection du milieu aquatique (école de pêche)	540
Association environnementale	La Cistude	300
Association environnementale	Repair Café	200
Association festive	Comité des fêtes des Mées	14 000
Association festive	Dabisse Festivités	3 920
Association festive	Comité des Fêtes des Pourcelles	3 660
Association festive	Poker Gamblers 04	1 000
Association festive	Dix de Der	0
Association festive	Lei Vieu Croustouns	160
Association mémorielle	Association Républicaine des Anciens Combattants	800
Association mémorielle	ANACR	0
Association mémorielle	1851 pour la Mémoire des Résistances	160

Association sportive	Un	21 643
Association sportive	Tennis Club Méén	3 420
Association sportive	La Boule des Pénitents et du Plan	2 450
Association sportive	Société de Chasse Les Méés-Saint-Hubert Club	2 520
Association sportive	Société de Chasse du Plan-La Courageuse	1 180
Association sportive	Gymnastique Volontaire	0
Association sportive	Les Méés Tonic	800
Association sportive	Karaté Club Méén	2 250
Association sportive	Judo Club de l'Ubaye	0
Association sportive	Pénitents Endurance	3 870
Association sportive	Cercle d'Escrime Méén	2 550
Association sportive	Les Folkeux Méés	160
Association sportive	Aventure Bike Pénitents	160
Association sportive	Aïkido Passion	160
Association sportive	Team Casa Auto	0
Association sportive	Association des Jeunes Méés (muscultation)	1 110
Association sportive	Durance Ski Découverte	0
Association sportive	Rallye Sport	160
Association sportive	Plongée Durance Provence "04 Plongée"	100
Ecoles	Parents d'Elèves de Dabissse	1 000
Ecoles	Parents d'Elèves des Méés	1 000
Ecoles	Coopérative Scolaire Ecole Paul Langevin	0
Ecoles	Coopérative Scolaire Ecole de Dabissse	0
Ecoles	Coopérative Scolaire Ecole Pasteur	0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

		délibéré 2026
Association sportive	La Boule des Pénitents et du Plan	1000
Association festive	Comité des Fêtes des Méés	0
Association culturelle	Chiendent Théâtre	0
Association festive	Poker Gamblers 04 (tournoi)	0
Association sportive	Pénitents Endurance	0
Association environnementale	Association agréée de Pêche et de Protection du milieu aquatique (école de pêche)	520
Association mémorielle	ARAC	500

Les élus Président(e) ou trésorier(e) des associations concernées par le vote ne prennent pas part au vote.

Toutes les subventions mentionnées dans cette délibération seront versées en cours d'année en fonction de la réalisation ou de la non-réalisation des manifestations.

Adopté à l'unanimité

22 pour

5 abstentions

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.

- Ont signé au registre les membres présents.

- Le MAIRE des MEES,

- Max EYMARD

Département

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-19

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

VU le protocole des parcours professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2025 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. ADOPTE le tableau des effectifs actualisé, tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2026 ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES*
- les jour, mois et an que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-20

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie, d'un congé de maternité ou d'adoption, d'un congé parental ou de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement d'un service civil ou national, du rappel sous les drapeaux ou de participation à des activités dans le cadre de réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire, ou tout autre congé octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale,

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents non titulaires indisponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 et l'article L. 332-13 du code général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
2. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
3. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES
- les jour, mois et an que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



The image shows a blue circular official seal of the 'MAIRIE DES MEES' in 'Haute-Provence'. The seal features a central emblem with a crown and a shield. A handwritten signature in black ink is written across the seal.

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-21

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION
D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités lié à l'ouverture de la période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

De procéder à la création de :

- 2 emplois non permanents aux services techniques pour assurer un renfort saisonnier
- 2 emplois non permanents pour assurer la régie et le ménage de la piscine

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction des missions de l'agent, du niveau de diplômes et de l'expérience professionnelle, et au maximum sur l'indice majoré terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Mées. The seal contains the text 'MAIRIE DES MEES' at the top and 'Mées de Haute-Provence' at the bottom. A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Max Eymard', is written across the seal.

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-22

DELIBERATION AUTORISANT LES CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels de droit public sur des emplois non permanents, à temps complet ou non complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Que la durée maximale de ces contrats est fixée à 12 mois, et compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement de ces contrats, à 18 mois consécutifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 et l'article L.332-23-1° du code général de la Fonction Publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
2. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.
3. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*

- *Ont signé au registre les membres présents.*

- *Le MAIRE des MEES,*

- *Max EYMARD*

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-23

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

VU le Code général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration de l'hôpital.

La commune des Mées doit désigner 2 titulaires.

Titulaires : Max EYMARD, le Président

- Sylvie PILLON
- Christine BRUZZESE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner ses représentants ;

CONSIDERANT l'accord à l'unanimité des membres du conseil de procéder à cette nomination à mains levées :

Titulaires :

- Sylvie PILLON
- Christine BRUZZESE

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES*
- les jour, mois et an que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Mées, Haute-Provence. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DES MEES' at the top and 'Mées - Haute-Provence' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-24

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIETE « HUILERIE RICHARD »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Aux termes d'un acte en date du 1^{er} octobre 2017, le moulin à huile RICHARD a pris bail auprès de la commune d'un local situé 606 Avenue des Pénitents 04190 Les Mées à usage d'huilerie pour une parcelle de 1 826 m².

Ledit bail d'une durée de 9 ans a été consenti moyennant un loyer de 5 880 euros annuel, ce dernier étant révisé tous les 3 ans à la date de la prise d'effet du fait et en fonction de l'indice INSEE du Code de la Construction.

Le bail arrivant à échéance, les parties conviennent de procéder au renouvellement en procédant à la signature d'un nouveau bail commercial qui aura effet de remettre à bail les lieux précités au profit de la société « Huilerie Richard » à effet du 30 septembre 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce nouveau bail à contracter avec la société Huilerie RICHARD et d'habilité Monsieur le Maire à signer le nouveau bail dont les conclusions sont d'écrites ci-dessus. Le montant du loyer serait celui applicable en 2026 soit 6 912 euros par an. La superficie de la parcelle louée est identique, soit 1 826 m².

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES*
- les jour, mois et an que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Les Mées. The stamp contains the text 'MAIRE DES MEES' at the top and 'Mairie de France - Provence' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-25

NOUVELLE DÉSIGNATION D'ÉLUS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU VAL DE DURANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

A la suite des élections municipales de mars 2026 et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a dû procéder à la désignation de représentants au sein du SMAVD, en adhésion directe (titulaire : Max EYMARD ; suppléant : Philippe LEHOUX). C'était l'objet de la délibération prise le 31 mars 2026.

Néanmoins, dans le cadre de la représentation de Provence Alpes Agglomération au sein du SMAVD, non pas en adhésion directe mais au titre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations), il ne peut s'agir des mêmes personnes. Aussi, compte tenu des enjeux de la GEMAPI sur la commune, je vous propose que Max EYMARD et Philippe LEHOUX puissent être proposés à Provence Alpes Agglomération pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il nous faut désigner deux autres membres au titre de « l'adhésion directe » de la commune au SMAVD et de retirer la délibération prise par le conseil municipal le 31 mars dernier.

Titulaire :

- Noël MILLET

Suppléant :

- Nicolas TRABUC

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES*
- les jour, mois et an que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-26

MISE EN PLACE ET COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Article 1^{er} : de créer un Comité Social Territorial local.
- Article 2 : de fixer le nombre de représentants du personnel titulaire, au sein du C.S.T. local, à 3.
- Article 3 : de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires, au sein du C.S.T. local.
- Article 4 : d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*



Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2026-04-27

CHANGEMENT DU LIEUX DE RÉUNION POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le conseil municipal doit siéger à la mairie. Le lieu de la réunion peut être changé, soit provisoirement quand les circonstances l'exigent (indisponibilité de la salle pour travaux...), soit définitivement lorsque l'exiguïté de la salle ne permet pas d'accueillir le public dans de bonnes conditions par exemple. Les habitants doivent être informés du changement de lieu par tout moyen à la convenance de la commune. Aujourd'hui, la salle actuelle est trop petite et mal aérée. Il est difficile d'accueillir à la fois les élus, le public et les journalistes dans des conditions correctes

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'entériner le changement définitif de lieu de réunion du conseil municipal : la salle des fêtes boulevard de la république.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*



Département

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

2025-04-28

DELIBERATION (1)

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401162-20260428-2026_04_28-

 DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMITE _____ DU CONSEIL _____

SEANCE DU 28 / 04 / 2026

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

 (1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

Réuni sous la présidence de M. Max EYMARD

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 28 / 04 / 2026, ce jour

Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 _____

Constatant que le compte financier unique présente : (1) un excédent de fonctionnement de 68,96€ _____

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1**

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 68,89
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 177 633,38
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 177 702,27
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou de -) D 001 (besoin de financement)..... R 001 (excédent de financement).....	+ 107 335,96
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2) Besoin de financement..... Excédent de financement (3).....	+ 93 687,17
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	Ø

DECISION D'AFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

Ø

+ 177 702,27

 (1) Un déficit de fonctionnement de _____

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Les Mées, le 28 avril 2026

 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____

Le Maire,

Le Président,



A Les Mées, le 28 avril 2026

 Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 25 + 2 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes : Contre : 0 Pour : 27

Abstentions : 0

Date de convocation : 21 avril 2026

certifié exécutoire par :

 Le Maire Le Président

compte tenu de la réception

en Préfecture, le _____

et de la publication, le _____

A _____, le _____

le Maire,

Le Président,



(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt _____, subvention
ou autofinancement

(4) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

Arrondissement
de Digne-les-Bains-----
Mairie de

LES MÉES

LES MÉES, le 28 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-huit avril deux mil vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint – Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe – M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint – Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, 5^{ème} adjoint – Mme BRUZZESE Christine, M. AGUIAR Alex, Mme MAESTRACHANA Roselyne, M. PORNIN Jean-Jacques, Mme PORTIGLIATTI Laure, M. KADI Abbes, Mme MARAIS Corinne, M. MARAIS Corinne, Mme GIRAUD Carole, M. EYMARD Philippe, Mme MONTE Fabienne, M. VIGNARATH Kham Pout ; Mme GABILLET Catherine, M. GIRAUD Guy, Mme DE MEESTER Charlotte, M. PUECH Frédéric, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas, Mme LACAZE Brigitte

Absents & Excusés :

M. LABORDE Ludovic (procuration Mme MONTE Fabienne), M. SORELLO Yverick (procuration M. PUECH Frédéric)

Mme Alexandra SANCHEZ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

